BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 011-2008/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2007-17/PRES DU 18 OCOTBRE 2007 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT N° 4311-BUR CONCLU LE 22 JUIN 2007 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET POLES REGIONAUX DE DEVELOPPEMENT/APPUI AU DEVELOPPEMENT URBAIN DECENTRALISE.

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 031-2006/AN du 19 décembre 2006 portant autorisation de ratifier par voie d'ordonnance les accords de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 15 avril 2008
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2007-17/PRES du 18 octobre 2007 portant autorisation de ratification de l'Accord de financement n° 4311 BUR conclu le 22 juin 2007 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du projet pôles régionaux de développement/appui au développement urbain décentralisé.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 15 avril 2008.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Mariam Marie Gisèle GUIGMA